

# NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES



A partir du 2 septembre 2014, la Communauté de Communes Cœur de Brenne mettra en place sur son territoire, la réforme des rythmes scolaires.

Le nouvel emploi du temps de votre enfant sera le suivant :

## MEZIERES EN BRENNES (CP/CE1/CE2/CM1/CM2)

	7h30	9h	12h	13h30	15h15	16h15	18h30
<b>Lundi</b>	ALSH PERISCOLAIRE	CLASSE	ALSH PERISCOLAIRE	CLASSE	ALSH PERISCOLAIRE	ALSH PERISCOLAIRE	ALSH PERISCOLAIRE
<b>Mardi</b>	ALSH PERISCOLAIRE	CLASSE	ALSH PERISCOLAIRE	CLASSE	NOUVELLES ACTIVITES (TAP) 1h	ALSH PERISCOLAIRE	ALSH PERISCOLAIRE
<b>Mercredi</b>	ALSH PERISCOLAIRE	CLASSE	ALSH PERISCOLAIRE	ALSH PERISCOLAIRE	ALSH PERISCOLAIRE	ALSH PERISCOLAIRE	ALSH PERISCOLAIRE
<b>Jeudi</b>	ALSH PERISCOLAIRE	CLASSE	ALSH PERISCOLAIRE	CLASSE	ALSH PERISCOLAIRE	ALSH PERISCOLAIRE	ALSH PERISCOLAIRE
<b>Vendredi</b>	ALSH PERISCOLAIRE	CLASSE	ALSH PERISCOLAIRE	CLASSE	NOUVELLES ACTIVITES (TAP) 1h	ALSH PERISCOLAIRE	ALSH PERISCOLAIRE

Nouvelles activités (TAP)      Classe      ALSH PERISCOLAIRE

Afin de réduire la journée, le départ du transport scolaire est avancé à 16h15 tous les soirs, il fonctionnera également le mercredi avant et après la classe.

La garderie (*Alsh périscolaire*) fonctionnera, comme auparavant, avant et après l'école. Le service sera payant de 7h30 à 8h30 et de 17h00 à 18h30 et sera gratuit de 8h30 à 9h00 et de 16h15 à 17h00 en parallèle des transports scolaires. La facturation pour le service payant se fera chaque mois, par titre de recettes.

(Tarifs consultables sur le site suivant – <http://www.coeurdebrenne.fr/> )

### Les Temps d'activités périscolaires (TAP) :

Les Temps d'Activités Périscolaires seront organisés selon la réglementation en vigueur (taux d'encadrement de direction et d'animation, qualification des animateurs...)  
Ils feront l'objet d'une déclaration auprès de la DDCSPP et d'un contrôle de cette administration.

Les temps d'activités périscolaires seront organisés en 2 séances de 1h par semaine par cycle de vacances à vacances et par tranche d'âge, dès la rentrée.

Les activités seront gratuites.

Elles seront non obligatoires. Cependant, l'inscription d'un enfant aux TAP constitue un engagement de fréquentation sur la période.

- Les activités prévues : réalisation d'un journal de l'école, intervenante pour des contes, créativité par l'Anglais et l'Italien, activités bricolage, expérimentation scientifique, la sécurité, création de jeux de société, activité manuelle, tennis de table, activité sur l'environnement, activité sur la préhistoire, cuisine...

### L'organisation des mercredis :

Après le temps d'enseignement, il n'y aura pas de service de restauration scolaire.

Trois possibilités vous sont proposées à partir de 12h00 :

1. vous pourrez récupérer votre enfant entre 12h00 et 12h30 à la garderie (service gratuit).
2. votre enfant utilisera les ramassages scolaires avant et après la classe pour un retour à domicile.
3. Vous pourrez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs du mercredi à Saint Michel en Brenne (service payant – tarifs consultables sur le site suivant - <http://www.coeurdebrenne.fr/>) :
  - après la classe, le transport sera organisé pour rejoindre le centre. Ce service est compris dans le prix d'inscription.
  - le repas de midi, les activités et le goûter seront compris dans le tarif.
  - vous pourrez récupérer votre enfant à ST MICHEL EN BRENNES au maximum à 18h30.

Les inscriptions pour les mercredis se feront au plus tard le lundi précédent avant 17h au 02.54.38.18.60